



## Déclaration intersyndicale de la CAPD du 29 janvier 2019

A Orléans,

Monsieur le directeur académique,

L'ensemble des Organisations syndicales représentatives du Loiret déplorent les conditions dans lesquelles se déroule le mouvement interdépartemental. En effet, les délais impartis pour étudier les documents de l'administration étaient trop courts pour pouvoir faire notre travail de délégués du personnel dans de bonnes conditions. Moins de 18h pour préparer le Groupe de Travail n'est pas acceptable. Le ministère en porte l'entière responsabilité et met l'ensemble des personnels dans un profond désarroi. D'autant que d'autres départements ont fait le choix de travailler dans d'autres conditions.

Cet épisode nous interroge sur les opérations administratives à venir, notamment celle du mouvement intradépartemental. La précipitation du ministère à vouloir mettre en place un logiciel qui remet en cause toutes les organisations départementales sans réelles informations ni calendrier clair complique fortement le travail de vos services, le travail paritaire et engendre de nombreux points d'interrogations. C'est pourquoi nous en demandons le report ~~d'un an~~ afin que sa mise en place se fasse dans de bonnes conditions et permette aux personnels d'être traités de manière équitable, respectueuse, dans le cadre des évolutions réglementaires nationales et sans perdre les acquis départementaux.

Toutes les mises en place à marche forcée du ministère illustrent la volonté de réduire à néant le travail paritaire et confirme ainsi le souhait du gouvernement de voir réduire très fortement le nombre et les prérogatives de ces commissions paritaires.

Nous espérons donc que les 4 années de mandat à venir permettront un travail et des échanges plus constructifs dans l'intérêt de la qualité du service public de l'éducation nationale.